VOLUME XXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 26 FEVRIER 1936 — NUMERO 42

Adressez [illegible] à "LA [illegible]"
ABONNEMENT
Canada ... $2.00
Etats-Unis ... $2.50
Europe ... $3.00

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, Ltd.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

Le Cercle Molière Vainqueur au Festival Dramatique du Manitoba

Chambre Provinciale

DEUX DÉPUTÉS PARLENT EN FRANCAIS

Ce sont M. Edmond Préfontaine, député de Carillon, et le général Ketchen, député de Winnipeg — Le discours du trône annonce peu de législation nouvelle.

C'est dans une atmosphère de deuil, avec la Chambre drapée de noir et de pourpre à l'occasion de la mort du roi George V, que s'est ouverte, le 18 février, la quatrième session de la dix-neuvième législature manitobaine. Tout cérémonial d'apparat avait été écarté.

Le discours du trône lu par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur contient peu de chose en fait de législation nouvelle, bien qu'il touche à de nombreux points.

Mesures législatives

Un comité parlementaire spécial sera nommé pour combattre la fréquence des accidents sur les grandes routes. Il pourra proposer au besoin des amendements aux lois de circulation.

Les autres mesures législatives indiquées dans le discours du trône sont:

L'extension de la loi de consolidation des taxes, rendue nécessaire par les lourdes pertes des cultivateurs, l'an dernier.

L'aménagement de terrains marécageux du Manitoba aux fins d'élevage d'animaux à fourrure.

Des amendements à la loi municipale afin d'aider les conseils à améliorer la situation financière de leurs municipalités.

La revision quinquennale de la loi d'indemnité aux travailleurs, avec amendements probables selon les recommandations du comité qui s'est réuni il y a deux mois.

La réception du rapport de la commission du drainage nommée il y a un an et législation probable de [illegible]

[illegible]

été trop peu d'attention à l'Est du Manitoba. L'orateur critique aussi légèrement la politique routière du cabinet Bracken. Les temps peuvent être durs pour les gouvernements, dit-il, mais ils sont durs aussi pour ceux qui paient des taxes de gazoline et des licences d'auto pour le privilège de voyager sur de mauvaises routes.

Deux dates historiques

M. Préfontaine a rappelé que l'année 1936 verra deux célébrations importantes d'un grand intérêt pour l'Ouest. Le 30 mai 1736, — il y a 200 ans, — Christophe Dufrost de la Jemmerays mourut au confluent de la rivière-aux-Roseaux et de la rivière Rouge, au Manitoba. Il était le lieutenant de La Vérendrye et avait découvert avec lui les plaines de l'Ouest. L'Association Historique du Manitoba a entrepris de faire ériger un cairn à sa mémoire à Letellier.

L'autre célébration est le deux-centième anniversaire du massacre de Jean-Baptiste de la Vérendrye, du Père Aulneau et de leurs dix-neuf compagnons. Ce massacre eut lieu le 8 juin 1736, sur le lac des Bois, dans une petite île appelée depuis l'île au Massacre. Pour rappeler dignement la mémoire de ces hardis explorateurs et missionnaires qui fertilisèrent notre pays au prix de leur sang, l'orateur dit quelques mots dans la langue qui fut la leur.

En français

"Monsieur l'Orateur, il m'est agréable de me faire dans cette enceinte parlementaire l'écho de la Société [illegible]

[illegible]

mercredi, l'adresse en réponse au discours du trône. Tous deux ont fait allusion à la mort du roi George et à l'avènement du roi Edouard VIII. Tous deux ont loué le gouvernement Bracken pour l'assistance accordée aux cultivateurs manitobains.

"La protection du gouvernement, a dit M. Préfontaine, est leur seul recours contre ceux qui cherchent toujours à s'engraisser aux dépens de l'agriculture."

Pour ce qui est de l'aide aux chômeurs, le député de Carillon préfère les travaux de secours à la "dole". A ce propos, il se permet de reprocher au gouvernement d'avoir accor-

[illegible]

Sanford Evans

M. Sanford Evans, chef du parti conservateur, a critiqué le discours du trône surtout à cause de ses omissions. Il n'y est fait mention ni du grain de semence, ni de la taxe de 2% sur les salaires, ni de la réduction du nombre des députés. Si dix-sept représentants pour le Manitoba suffisent à Ottawa, on pourrait faire avec moins de 55 à Winnipeg. Il semble à M. Evans que le chiffre de 34, — deux par circonscription fédérale, — serait raisonnable. Le chef conservateur attire aussi l'attention sur les difficultés que rencontrent les municipalités aux prises avec les secours du chômage.

(Suite à la deuxième page)

LA GAUCHE TRIOMPHE EN ESPAGNE

A la suite des élections du 16 février, favorables au front populaire, il se forme un cabinet de républicains de gauche dirigé par Manuel Azana.

MADRID — M. Manuel Azana a réussi à former un cabinet de gauche et il a aussitôt donné l'ordre de remettre en liberté provisoire 25,000 prisonniers politiques. Le nouveau gouvernement succède à celui de M. Manuel Portela Valladares, qui a dé- [illegible]

[illegible]

de mettre fin aux soulèvements dans les prisons. Autrement, les prisonniers auraient dû attendre que les Cortès se réunissent le mois prochain et votent formellement une loi d'amnistie. La plupart des prisonniers avaient été condamnés pour [illegible]

[illegible]

IL REPRESENTERA LA PROVINCE A L'EPREUVE FINALE D'OTTAWA

"Jouée avec une absolue perfection du commencement à la fin, a dit le juge, la pièce ne fut rien moins qu'un chef-d'oeuvre réalisé avec maîtrise."

C'est la seconde fois en trois ans que le Cercle Molière ira concourir dans la capitale

"Quant à la pièce que nous venons de voir, Les Soeurs Guédonec, je n'ai absolument rien à dire si ce n'est pour exprimer la joie que j'éprouve d'avoir vu ce charmant spectacle... Jouée avec une absolue perfection du commencement à la fin, (la pièce) ne fut rien moins qu'un chef-d'oeuvre, réalisé avec maîtrise." [illegible]

[illegible]

Denys GOULET

(Suite à la troisième page)

LE SACRE DE MGR CARROLL

Le nouvel évêque de Calgary a été sacré le 19 février dans la cathédrale de Toronto.

TORONTO — La ville de Toronto a donné un premier évêque à l'Eglise catholique en la personne de S. Exc. Mgr Francis-P. Carroll, 45 ans, [illegible] évêque de Calgary le 19 [illegible]

[illegible]

OTTAWA — Mme Geneviève Patry, [illegible]

Double anniversaire



S. E. Mgr A.-A. Sinnott, archevêque de Winnipeg

Son Excellence Mgr A.-A. Sinnott, archevêque de Winnipeg, a célébré la semaine dernière deux anniversaires. Le mardi 18 février, c'était le 36e anniversaire de son ordination sacerdotale, et le samedi 22, le 59e anniversaire de sa naissance.

Son Excellence Mgr A.-A. Sinnott est né à Victoria, Ile-du-Prince-Edouard, le 22 février 1877. Ordonné prêtre le 18 février 1900, il fut nommé archevêque de Winnipeg le 9 décembre 1915 et sacré le 21 septembre 1916.

Pour le Concours de français

Association d'Education des Canadiens français du Manitoba

A toutes les institutrices qui ne l'ont pas déjà fait, nous demandons de bien vouloir nous adresser sans délai la liste de leurs élèves devant prendre part au Concours de français de l'Association d'Education, fixé au 16 mai prochain.

LE SECRETAIRE

UNE VICTOIRE ECLATANTE DU MAIRE GREGOIRE

Il l'emporte par une majorité de 2,420 et onze sur treize échevins élus sont pour lui.

QUEBEC — M. J.-E. Grégoire a été réélu maire de Québec, à la majorité de 2,366 voix sur son adversaire, le chevalier Lucien Borne. En effet, M. Grégoire a recueilli 13,300 voix, et son adversaire 10,964 voix.

La campagne municipale qui s'est terminée par la victoire du maire Grégoire a soulevé un vif intérêt non seulement à Québec, mais dans toute la province, vu que M. Grégoire est maintenant une vedette politique dans le domaine provincial.

MM. Grégoire a été élu maire de Québec pour la première fois en février 1934, contre cinq adversaires, avec une majorité de 2,115 voix sur le plus proche de ceux-ci.

Des treize échevins élus, onze font partie du cartel de M le maire Grégoire

Le groupe Taschereau

La lutte avait pris un intérêt particulier comme une épreuve de la force du parti libéral-Taschereau contre les troupes de l'Union nationale. M. Grégoire avait accusé son adversaire, M Borne, d'être le candidat de M. L.-A. Taschereau. Ce dernier a fait une déclaration publique pour affirmer que M. Borne n'était pas son candidat; et M. Borne, de son côté, a protesté avec véhémence auprès des électeurs qu'il n'était pas candidat de M. Taschereau.

Les ministériels québécois admettent dans l'intimité que la victoire du bloc Grégoire crée un embarras de plus au maintien du régime Taschereau et le rend de plus en plus vacillant.

Les amendements à la constitution

OTTAWA — M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, a annoncé que la prochaine séance du comité de la conférence fédérale-provinciale chargé de l'étude des amendements à la Constitution aura lieu à Ottawa le lundi 2 mars. M. Lapointe est président du comité, qui se compose des procureurs généraux des provinces.

Parlement Fédéral

$6,000,000 POUR NOS CULTIVATEURS

Le gouvernement se propose de payer une compensation aux producteurs de blé des prairies pour leur récolte de 1930 — La pension de vieillesse à 60 ans.

OTTAWA — Le premier ministre, M. Mackenzie King, a annoncé que son gouvernement présentera bientôt un projet de loi pour autoriser le paiement d'une compensation aux producteurs de blé des prairies, de façon à ce que ceux-ci touchent en définitive un prix minimum de 60 cents par boisseau — cote du Nord No 1, Fort-William—pour leur récolte de 1930. Cette distribution entraînera un déboursé d'environ $6,000,000 pour le trésor public.

Le gouvernement Bennett avait bien adopté un décret à propos de la revente de la récolte de 1930, mais M. King considère que le décret n'autoriserait pas le paiement de la compensation à laquelle les producteurs de blé ont droit.

Pensions de vieillesse à 60 ans

La loi telle qu'elle existe présentement prévoit des pensions de vieillesse pour les personnes nécessiteuses qui ont atteint l'âge de 70 ans. M. Heaps suggère que l'on adopte l'idée mise de l'avant par le leader conservateur, M. Bennett, au cours de la dernière campagne électorale et que l'Etat pensionne les personnes nécessiteuses, dès l'âge de 60 ans.

Cela a permis incidemment à M. Bennett de faire une mise au point. Il n'a jamais suggéré que l'on pensionne les gens dès l'âge de 60 ans, c'est-à-dire que l'on oblige chacun à cesser de travailler en devenant sexagénaire. Ce qu'il a suggéré, c'est tout simplement que l'on mette une pension à la disposition de ceux qui atteignent l'âge de 60 ans, sans toutefois obliger personne à l'accepter.

Le parrain de la résolution, M. Heaps, considère que la pension de vieillesse est la meilleure mesure législative que le Parlement ait adoptée depuis longtemps. Déjà plus de 100,000 personnes touchent cette pension, quoique deux provinces, Québec et Nouveau-Brunswick, n'aient pas encore voulu adopter le système. Elles doivent cependant y venir d'ici peu.

Problème de la jeunesse

Le seul inconvénient à la loi, d'après M. Heaps, c'est que l'on ne peut en profiter qu'à 70 ans. Plus on retardera l'âge de la retraite et plus le problème de la jeunesse deviendra aigu. Il est démontré que dans certaines industries, un homme est ruiné, fini à 50 et même à 40 ans. On peut raisonnablement prétendre qu'à 60 ans un homme a terminé sa carrière. Si le citoyen doit quelque chose à l'Etat, l'Etat doit bien aussi quelques chose en retour au citoyen.

La résolution de M. Heaps a donné lieu à deux discours de début, deux maiden speeches, celui de M. Jules Wermenlinger, député conservateur de Verdun, et celui de M. William A. Walsh, député conservateur de Mont-Royal. Le premier est bien en faveur des pensions de vieillesse, à soixante comme à soixante-dix ans, mais il voudrait surtout que le gouvernement entreprît de grands travaux publics pour procurer de la besogne aux chômeurs, à tous ceux qui veulent travailler.

Le leader de la Cécéeffe, M. Woodsworth, voudrait non seulement que la pension de vieillesse soit accessible à tous dès l'âge de 60 ans, mais encore que le chiffre de cette pension soit augmenté. Actuellement la pension est absolument insuffisante. L'Etat ne trouve-t-il pas le moyen de pensionner grassement les anciens juges, les anciens fonctionnaires? Il n'y a pas de raison pour que l'on mesquine quand il s'agit d'une pension à tous les vieillards.

Pension et Crédit social

Le révérend Douglas, pasteur baptiste, député de Weyburn, membre du Crédit social est partisan de la retraite à 60 ans. Où prendre l'argent? C'est simple: réduire le taux de l'intérêt sur la dette publique; établir un crédit national garanti par la richesse de tout le pays. C'est toute la doctrine du crédit social. La pension de vieillesse, c'est le dividende social mais pour les vieux exclusivement. Commençons par la pension aux vieillards.

L'un des nouveaux députés ministériels, M. W.-A. Tucker, de Rosthern, Sask., a donné une preuve d'indépendance. Il a exposé des théorie financières et monétaires qui lui ont valu de chaleureux applaudissements de la part des gens du Crédit social.

La note à payer

De ce qu'a dit M. Dunning, il ressort que le gouvernement, sans être opposé à des modifications de la loi des pensions de vieillesse, ne veut pas que ces modifications se pratiquent maintenant. Ce n'est pas le temps. Il faut serrer les cordons de la bourse. Si le gouvernement entreprenait de donner suite à la suggestion de M. Heaps — c'est-à-dire pensionner obligatoirement toutes les personnes qui ont atteint soixante ans — il en coûterait par an dans les environs d'un demi-milliard, $500,000,000.

Finalement, le président de la Chambre a déclaré la motion Heaps hors d'ordre, un simple député ne pouvant présenter une résolution de ce genre, dont l'adoption pourrait entraîner le gouvernement à une dépense des deniers publics.

M Casgrain a eu le plaisir de voir sa première décision présidentielle maintenue par une très forte majorité, 136 voix. Cette majorité comprenait les voix des libéraux présents et aussi celle du groupe conservateur, y compris M. Bennett. Le vote a été de 158 à 22, les 22 représentant une coalition de la Cécéeffe et du Crédit social.

Les négociations commerciales franco-canadiennes

PARIS — Havas apprend de la meilleure source que les négociations commerciales franco-canadiennes avancent rapidement vers un succès décisif. Sauf un incident imprévisible, le traité commercial actuellement en vigueur sera complété avant la fin du mois de février, par l'échange de notes stipulant des concessions réciproques appréciables sur des points importants.

Coeurs Torturés

La LIBERTE commence dans ce numéro un nouveau feuilleton très dramatique qui ne manquera pas d'intéresser vivement ses lecteurs et lectrices.

Paul Daubry, caissier d'une maison de commerce, a perdu au jeu une somme importante qu'il a prise indûment dans la caisse de son patron et qu'il est incapable de rembourser.

Pour sauver son demi-frère et l'arracher au déshonneur, non seulement Jacqueline vendra les biens que lui ont laissés ses parents, se dépouillera de tout ce qu'elle possède et travaillera péniblement, mais encore elle renoncera au bonheur que lui assuraient ses fiançailles avec Christian Sauvert.

Les souffrances terribles de Paul Daubry coupable mais repentant; le traitement cruel que lui inflige sa propre fiancée; les difficultés dans lesquelles se débat Jacqueline; les complications imprévues lui venant d'un nouvel amour qu'involontairement elle a inspiré; le retour anxieux de Christian quand il apprend le sort de Jacqueline; les susceptibilités de la jeune fille, à son endroit; le règlement définitif et inespéré de la dette sacrée; enfin le bonheur qui rentre à la maison par un soir de Noël: tels sont les principaux épisodes de cette oeuvre attachante entre toutes.

ECHOS D'EUROPE

Le chanoine Richard a été frappé d'interdit

PARIS — Le cardinal Verdier, archevêque de Paris a prononcé une peine d'interdit contre le chanoine Richard qui a administré l'absolution à la dépouille mortelle de l'historien Jacques Bainville, en dépit de l'excommunication dont était frappé l'écrivain de l'Action française à qui le cardinal avait la veille refusé l'inhumation en terrain catholique.

"Nous nous réservons le droit de lever l'interdit quand le prêtre en cause se repentira", dit laconiquement le communiqué du cardinal.

La peine d'interdit, d'après le droit canon, défend à un prêtre d'exercer pour un certain temps le pouvoir qu'il a de par son caractère sacerdotal d'officier à des cérémonies religieuses et d'administrer les sacrements.

Un cimetière pour nos soldats tués en France

PARIS — Le comité sénatorial des finances a adopté unanimement un projet de loi pourvoyant à la donation au Canada de terrains suffisants pour maintenir un cimetière pour les soldats canadiens qui sont tombés durant la grande guerre.

Le pape reçoit des étudiants canadiens

CITE DU VATICAN — S. S. Pie XI a accordé une audience à 20 étudiants canadiens, français et colombiens du collège international de l'ordre de Jésus et de Marie. Le R. P. Joseph Cauderon, recteur du collège, a présenté les étudiants au Souverain Pontife.

Le recensement de la France va se faire le 8 mars

PARIS — Le recensement général de la population française aura lieu le 8 mars prochain. Ce recensement qui se renouvelle tous les cinq ans n'est pas une petite affaire. Il est effectué avec tant de soin et porte sur tant de renseignements qu'il faut compter qu'un Français sur 200 y sera employé.

On prévoit que la population au 8 mars atteindra un chiffre d'environ 42 millions 800 mille. Le rapport qui sera dressé à cette occasion permettra de saisir dans sa vérité ce qu'on est convenu d'appeler la "philosophie du recensement". Il indiquera notamment la proportion des étrangers résident en France au début de 1936.

L'Observatoire qui dit l'heure à Paris

PARIS — Dix mille Parisiens demandent chaque jour l'heure aux horloges parlantes de l'Observatoire.

Au cours d'une communication à l'Académie des Sciences, M. Esclangon, directeur de l'Observatoire de Paris, qui a réalisé l'installation de ce populaire service des horloges parlantes, a exposé le brillant succès qu'il avait obtenu. Les chiffres statistiques qu'il a fournis à la savante compagnie, montrent en effet la vogue toujours croissante de l'utilisation de l'horloge parlante dont il a été le créateur, non seulement à Paris, mais encore dans de grandes villes de province, d'Europe et même d'Amérique. C'est seulement en 1933, au mois de février, qu'a été installée la première de ces horloges dont la réalisation n'a pas coûté moins de deux années d'études et d'essais.

Les forces britanniques

LONDRES — Les forces britanniques ont besoin d'un supplément global de 7,811,100 livres sterling pour l'année courante, principalement à cause "des mesures spéciales prises relativement au conflit italo-éthiopien". C'est naturellement la marine qui veut la somme la plus considérable: 4,850,000 livres. Elle invoque non seulement l'application des "mesures spéciales" qu'elle a prises, mais aussi la nécessité d'accroître de 3,500 ses équipages. Quant à l'armée, il lui faut 1,350,000 livres. L'aviation a besoin de 1,611,000 livres.

Dans un mémoire aux Communes, le premier lord de l'Amirauté, le vicomte Monsell, annonce que la marine demande d'autre part l'autorisation de construire sept contre-torpilleurs, six torpilleurs et 20 chalutiers.

Dissolution des groupes nazistes en Suisse

BERNE, Suisse — Le Conseil fédéral de la Suisse a dissous et chassé tous les groupements nazistes existant en Suisse. L'assassinat, le 5 février dernier, de Wilhelm Gustloff, chef nazi allemand, par un étudiant juif de Yougoslavie, a provoqué cette mesure.

Le gouvernement allemand est irrité de la décision du conseil fédéral suisse. Il a ordonné à son ministre à Berne de mener une enquête sur les raisons d'une telle mesure. Un porte-parole du ministère de la propagande naziste a déclaré que si la Suisse ne fournit pas d'explication satisfaisante de l'assassinat Gustloff, Berlin considérera l'incident comme très grave.

Les journaux allemands réclament la dissolution des groupements politiques suisses en Allemagne comme représailles.

Conseillers du commerce extérieur au Canada

PARIS — Le gouvernement français annonce la nomination de M. Maurice Quedrue, ancien président de la Chambre de commerce française de Montréal, comme président honoraire du Bureau commercial franco-américain.

Le gouvernement confirme aussi dans les fonctions de conseiller du commerce extérieur pour le Canada et les Etats-Unis M. Henri Morin de Linclays, représentant de la Compagnie Générale Transatlantique à New-York, pour une période de cinq ans.

D'autres conseillers sont également confirmés dans leurs fonctions: Lucien Besnard, Emile Desnoux, de Montréal, et René Lebailly, de Toronto.

Forces catholiques en Afrique française

PARIS — Quelle est la force exacte de l'Eglise dans le vicariat apostolique de Sénégambie, c'est-à-dire cette Afrique occidentale française où le cardinal Verdier vient d'achever sa triomphale légation apostolique? D'après des renseignement inédits que put recueillir l'agence Havas, 32 Pères, 2 prêtres indigènes, 1 frère, dont trois indigènes, 75 religieuses européennes, 30 religieuses du pays, 36,215 catéchistes, tous noirs, assurent le service de Dieu. La population chrétiene est faite de 37,309 catholiques et de 6,233 catéchumènes. Au cours de l'année écoulée le chiffre des baptêmes battit tous les records antérieurs: 823 baptêmes d'adultes, 1,536 baptêmes d'enfants, sans compter 703 baptêmes in articulo mortis. Ainsi le nombre total des Chrétiens est près de quarante mille, soit un peu plus du quarantième de la population.

Ces chiffres traduisent un succès d'autant plus grand dans l'apostolat que voici un demi-siècle la croix n'avait guère été plantée en dehors de Dakar et que les missionnaires s'interdisent de donner le baptême avant d'avoir indiqué aux catéchumènes les principes authentiques de l'Evangile.

Le Concordat violé par les hitlériens

KARLSRUHE, Allemagne — La dissolution de plusieurs associations badoises de jeunes catholiques a été ordonnée par le ministère de l'intérieur.

C'est la première dissolution d'association catholique de jeunes gens tentée par les autorités nazies depuis leur Concordat avec le Vatican; on sait que cet accord garantissait expressément le maintien de ces groupements juvéniles.

Toute activité comme jeux sportifs, marches en groupes à la campagne, parades publiques et pique-niques est interdite à toute société de jeunesse non approuvée par les autorités nazies, a déclaré le ministre de l'intérieur.

La défense de la Grande-Bretagne

LONDRES — Le cabinet de M. Stanley Baldwin continue à travailler à la préparation de son vaste programme de renforcement des forces de défense de la Grande-Bretagne. Dans les milieux bien renseignés, on craint une orgie de spéculation sur les armements. Un journal affirme qu'il y a six nouveaux millionnaires en Grande-Bretagne, que les fortunes s'édifient en quelques heures et que le seul moyen d'empêcher la spéculation est de nationaliser la fabrication des armes et des munitions.

La fortune de Kipling

Nous croyons que Rudyard Kipling est le seul écrivain du monde et de l'Histoire qui eût laissé une fortune aussi colossale que près de cinquante-sept millions de francs et entièrement due à la plume.

Il faut dire que ses livres se vendaient énormément dans le monde anglo-saxon et cela depuis quarante-cinq ans.

Rien que le "Livre de la Jungle" lui rapportait, tous les ans, plus de 70,000 francs!

Ses poésies se vendaient comme de petits pains aux Etats-Unis: entre 100,000 et 150,000 volumes par an, et depuis vingt-cinq ans.

D'ailleurs il a su, en homme pratique qu'il était, faire fructifier son capital spirituel, parce qu'il refusait de laisser imprimer des éditions bon marché.

Il ne travaillait pas pour le peuple, mais pour les grands de la terre et de là sa fortune.

Emprunt français à Londres de $200,000,000

LONDRES — La Grande-Bretagne a convenu de prêter à la France, pour une période de neuf mois, la somme de 40 millions de livres sterling, soit environ $200 millions. L'intérêt est de 3 pour 100.

Le chanceller de l'échiquier, M. Neville Chamberlain, a donné son approbation.

Lazard Frères, banquiers, ont mené les négociations de l'emprunt de la part de la France. On estime que cet emprunt est le plus considérable jamais mis sur le marché de Londres depuis la guerre mondiale.

Deux députés parlent en français

(Suite de la première page)

Economie de $50,000

MM. Farmer et Hyman ayant reproché au gouvernement de n'avoir pas fait remplir les deux vacances qui existent dans la députation de la ville de Winnipeg, le premier ministre a déclaré que le gouvernement en assume toute la responsabilité. Ces deux élections coûteraient près de $50,000 et le gouvernement a jugé que dans l'intérêt public, il valait mieux épargner cette dépense aux contribuables.

S. J. Farmer

M. Farmer se plaint que le discours du trône ne promette pas le rappel de la taxe sur les salaires et que l'application des lois sur les salaires ait manqué de fermeté. Autre grief: le gouvernement n'a pas fait d'élection complémentaire à Winnipeg et la représentation de la capitale est déjà trop faible. L'orateur préconise l'"Etat coopératif" comme l'unique moyen de mettre fin à "un système d'exploitation qui crée la pauvreté de la masse et les souffrances de la masse." L'effort du gouvernement ne représente que des expédients temporaires incapables de produire des résultats permanents.

Le premier ministre

M. Bracken reconnait que les secours de chômage continuent d'être le grand problème du jour. La part de la province à elle seule s'élève actuellement à $7,000 par jour. En janvier, il y avait 95,000 personnes au Manitoba secourues par les fonds publics.

La situation agricole n'est pas brillante. Les revenus de la ferme,—environ 60 millions l'an dernier,—ne représentent que la moitié de ceux d'il y a dix ans. Et les dettes des cultivateurs ont augmenté de 50% en cinq ans! Le premier ministre fonde de grands espoirs sur l'élevage des rats musqués dans les régions marécageuses.

M. Bracken veut satisfaire ceux que préoccupe la date des prochaines élections: "N'importe quel jour serait un bon jour, dit-il, vu que la victoire du gouvernement est assurée. Un bon gouvernement n'a pas besoin d'élections. Mais si nous devons en avoir, elles auront lieu dans le temps requis par la loi."

Encore du français!

Dans la première semaine de la session, la Chambre aura entendu résonner des syllabes françaises à deux reprises. C'est un record! M. Edmond Préfontaine avait cru avec raison qu'il convenait de louer dans leur propre langue les découvreurs français d'il y a deux cents ans. Mais le général Ketchen, ayant à souhaiter la bienvenue au nouveau député de Carillon, n'a pas cru pouvoir le faire mieux qu'en français. Exquise délicatesse qui a ravi celui qui en était l'objet, d'autant plus que le général prononce notre langue à la perfection. Le sentiment qui dominait chez les collègues anglais du représentant de Winnipeg était assez visible: tous auraient voulu pouvoir en faire autant!

CITE DU VATICAN — L'Eminentissime préfet de la Propagande, le cardinal Fumasoni Biondi, vient de nommer M. Henri Garrouteight, P.S.S., membre du Conseil international de la Propagation de la Foi pour le Canada, en remplacement de M. Bastien, P.S.S.

SAINT-BONIFACE

Tiers-Ordre de Saint François

N. B. —1: La prochaine réunion mensuelle aura lieu non le 1er mercredi du mois mais le jeudi 5 mars, matin et soir à 7 h. 30, à cause des exercices de chaque mercredi soir du carême, à la cathédrale. La réunion des Novices était vraiment bonne. Que les Tertiaires zélés amènent des personnes désireuses de tendre à la perfection! C'est le moyen d'être le ferment de la paroisse et la consolation de l'Eglise. On leur a parlé du par. 11, chap. 2 de la Règle, c'est-à-dire de l'assistance aux Réunions, pour quels motifs et de quelle manière il faut y assister. La patronne du mois est l'aimable pénitente, Sainte Marguerite de Cortone, la Madeleine de l'Ordre Séraphique (fête 22 février).

2: La regrettée Mme Henri Savoie, membre du conseil du Tiers-Ordre, est décédée à l'hôpital de Saint-Boniface, le 18 février, vers les 8 h. du soir. C'était le jour octave des Apparitions de la Vierge Immaculée à Lourdes. Elle est enterrée, selon son désir, au cimetière belge, entre l'église et la nouvelle grotte de Notre-Dames de Lourdes. Qu'elle repose en paix! Les Tertiaires ne manqueront pas de recommander à Dieu l'âme de cette Soeur si zélée pour les intérêts du Tiers-Ordre.

3: C'est à la réunion du mois de mars, jeudi le 5 mars, que la bibliothèque s'ouvre. Que les Tertiaires se pénètrent de l'esprit franciscain en lisant les livres de leur Ordre! Les cartes-fiches porteront, outre le nom de l'emprunteur, les dates de la sortie et de la rentrée des livres. Ceux-ci ne devront pas être absents plus d'un mois.

• • •

Après avoir défendu l'élégance trop luxueuse, la Règle en fait autant concernant les bals et les spectacles.

I—Bals et spectacles dangereux

"Les Tertiaires devront fuir avec la plus grande vigilance les bals et les spectacles dangereux." (Chap. II, par. 2). En servant Dieu sous la bannière de séraphique Patriarche, les Tertiaires ont renoncé aux frivolités du monde et à ses plaisirs mauvais. Pour eux, la défense des bals et des spectacles dangereux est la conséquence de l'esprit de pénitence, ou pour mieux dire, du véritable esprit chrétien, lequel consiste d'abord dans l'éloignement du mal et la fuite des occasions de péché. Pour certains, cet éloignement est d'un grand mérite; sollicités et parfois comme forcés, il leur faut du courage afin de résister à l'entraînement de leurs proches ou de leurs amis. Pourtant, ce courage est nécessaire; la vie chrétienne en dépend. La matière étant complexe, on traitera à part les bals et les spectacles.

II—Des bals immoraux

L'ancienne Règle disait: "Qu'il soit absolument interdit d'assister aux bals." La nouvelle s'exprime ainsi: "Ils devront fuire avec la plus grande vigilance les bals dangereux." Il y a ici des nuances dont il faut tenir compte. Le bal, en effet, peut être ou immoral, ou dangereux, ou honnête.

Le bal est immoral lorsque le genre des personnes, leur attitude, leur immodestie sont de nature à exciter à la volupté; lorsque l'ambiance, le milieu, l'absence de tout frein et de tout contrôle en font un amusement mauvais: tels les bals masqués, les bals de nuit dans les tripots, les danses, dites modernes, contre lesquelles l'autorité ecclésiastique s'élève si justement. Ces bals ne sont pas désignés dans la Règle pour la raison très simple qu'étant prohibés par la morale la plus élémentaire, les Tertiaires sont supposés n'y prendre part en aucune manière.

Les honoraires payés au major C.-H. Douglas

EDMONTON — Le major C.-H. Douglas, fondateur du système de crédit social, a reçu des honoraires au montant de $6,449 pour les conseils qu'il a donnés au gouvernement de la province d'Alberta, durant son séjour de 25 jours ici en 1934-35. Ce renseignement a été fourni à la Chambre par l'hon. Charles Cockroft, trésorier de la province, en réponse à une question posée par George H. Van Allan, député libéral d'Edmonton.

Ayant un contrat de deux ans avec la province, le major Douglas pourra réclamer $2,500, soit ce qui lui est encore dû sur des honoraires généraux de $5,000. Comme le gouvernement s'attend à ce qu'il vienne ici vers la fin de la session pour aider la mise en train de son système il aura droit à d'autres honoraires de $2,000, pourvu que son séjour ne dépasse pas trois semaines. On croit que le coût total des services rendus à la province par le major Douglas s'élèvera à $11,000 environ.

Les anciens combattants ont de la chance

OTTAWA — L'hon. Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, a annoncé aux Communes que les anciens combattants à l'emploi de l'Etat bénéficieront cette année de vacances additionnelles de 11 jours avec salaire, pour leur permettre de prendre part au pèlerinage de Vimy. Cette vacance sera ajoutée à leurs vacances régulières de trois semaines.

MONTREAL — Le gouvernement de Belgrade a décidé d'élever le consulat de Yougoslavie à Montréal au rang du consulat général.

FLAMBEAU

le chien vaguemestre

Le poste de Sollières, dressé à 2,700 mètres d'altitude, en Haute-Maurienne, est occupé par un détachement d'éclaireurs-skieurs du 99e régiment d'infanterie alpine. Depuis trois ans, le poste possède un chien de transmission qui lui rend des services inappréciables: c'est Flambeau.

Flambeau est un chien-loup de pure race. Il a environ 7 ans. Dressé à Lyon, au régiment, comme chien de transmission, Flambeau a été envoyé au poste de Sollières pour y faire le métier de vaguemestre entre le poste même et Lanslebourg (altitude: 1,400 mètres), dépôt du détachement.

Son dressage a été rapide. Pendant un mois Flambeau n'a eu, au poste, qu'un maître, un sous-officier qui, seul, le caressait, le choyait. Au bout du deuxième mois, Flambeau est descendu deux ou trois fois jusqu'à Lanslebourg, accompagné de son maître. Un beau jour, celui-ci l'a enfermé, pendant quarante-huit heures, dans une pièce du quartier du détachement du 43e bataillon de chasseurs alpins. Relâché au bout de ces deux jours, Flambeau retournait seul, en deux heures, au poste: l'expérience était concluante.

Et, depuis trois ans, le chien monte régulièrement, dans une sacoche taillée à sa mesure, le courrier depuis Lanslebourg jusqu'au poste de Sollières, et cela trois ou quatre fois par semaine.

Le principe est toujours le même: pour descendre, il faut l'accompagner (on profite pour cela du va-et-vient avec le poste et Lanslebourg): on l'enferme, puis on le relâche. Le brave courrier à quatre pattes n'a jamais failli à sa tâche, même par temps très mauvais, même par neige profonde.

Quant à Lanslebourg on lui met sa sacoche, il a compris sa mission et rien ne peut l'en distraire.

En voici un exemple frappant. Flambeau a un défaut terrible, la haine des chiens. Il livre impitoyablement bataille à tous ses congénères qu'il rencontre, quel qu'en soit le nombre, et si l'on n'intervient pas, ces batailles se terminent par une mort, Flambeau gardant le dessus.

Conduit en laisse jusqu'à la sortie de Lanslebourg, lâché sur la piste, il part donc, et étant alors en service, s'il rencontre un chien, il ne l'attaque pas: au contraire, il fait un crochet. Sinon, il suit toujours le même parcours et, selon l'enseignement, met une heure et demie à deux heures pour monter au poste. Or, il faut aux personnes parfaitement entraînées à la montagne et au ski en moyenne quatre heures à quatre heures et demi!

Arrivé au poste, Flambeau n'a pas terminé sa mission: il faut qu'on lui enlève la sacoche. Cela fait, mais cela fait seulement, il est libre! Il manifeste alors sa joie par des hurlements retentissants.

Les belles coquilles

—L'amphithéâtre est une enceinte circulaire garnie de gredins.

—En Normandie, des pompiers sont plantés dans toutes les pâtures.

A la laiterie

—Dites donc, vous avez du toupet! c'est de l'eau qu'il y a là-dedans!...

—Oh! les "feignants"!... Ils ont oublié d'y mettre le lait...

Un beau point de vue

—La vue s'étend très loin!...

—Je vous crois! Quand le temps n'est pas couvert, on voit le soleil!...

Paresse habile

Le maître — Mes enfants, nous sommes sur terre pour travailler. Ainsi, toi, Jacquot, que voudrais-tu être, plus tard?

Jacquot — Euh!... Marin!

VOLUME XXXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 26 FEVRIER 1936 — NUMERO [illegible]

LA LIBERTÉ

CONTRE LE FILM AMÉRICAIN

[illegible]

Donatien FRÉMONT

Le Cercle Molière vainqueur au Festival Dramatique

(Suite de la première page)

[illegible]

Denys GOULET

SAINT-PIERRE ET SAINT-MALO DEMANDENT LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE EDOUARD VIII

Une requête de la Chambre de Commerce de Saint-Pierre adressée aux députés manitobains de la Chambre des Communes et aux députés de la Chambre provinciale.

[illegible]

Chambre de Commerce de Saint-Pierre-Jolys

L'ENCYCLIQUE SUR LE SACERDOCE

Aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique du sacerdoce catholique.

Pie XI Pape

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique

IV

[illegible]

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 20 décembre 1935, [illegible]

PIUS PP. XI

Une circonscription unique au Manitoba

[illegible]

Action catholique et Action nationale

[illegible]

La production de blé au Canada en 1935

[illegible]

Un auteur qui remplit à la perfection son rôle d'historien

[illegible]

Les Frères de l'instruction chrétienne vont fêter leur cinquantenaire

[illegible]

La Commission des liqueurs a fait un million de profits

[illegible]

L'exécution de Hauptmann fixée à la semaine du 30 mars

[illegible]

Neuvaine solennelle à l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal

[illegible]

SAINT-BONIFACE

A l'Archevêché

Son Excellence Monseigneur Yelle est revenu de la province de Québec samedi dernier. Son Excellence a assisté au sacre de Son Excellence Mgr Carroll à Toronto.

M. l'abbé Léonide Primeau, procureur du diocèse, est à l'hôpital depuis dimanche.

A la Cathédrale

Carême

Mgr le Curé a vivement encouragé ses paroissiens à entrer dans l'esprit du carême cette semaine. Il les a exhortés à suivre fidèlement les exercices qui auront lieu à la cathédrale durant le temps du carême. Ces exercices auront lieu dans l'ordre suivant: Lundi soir, heure d'adoration; mercredi soir, sermon; vendredi soir, chemin de la Croix. Ces exercices ont lieu à sept heures et demie durant tout le carême. Mercredi de cette semaine, mercredi des Cendres, la messe aura lieu à neuf heures du matin.

Le vingtième anniversaire de l'Association d'Education

Saint-Boniface, berceau de l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, se devait d'être ...

...partie de l'Ecole canadienne-française du Manitoba." Etant donnée l'importance de cette causerie, nous la publierons au complet dans notre prochain numéro.

La jolie pièce du Frère Marie-Victorin, "Un peuple sans histoire", convenait parfaitement pour la circonstance, d'autant plus qu'on ne se lasse jamais de l'entendre. MM. Marc Bernier et Roland Couture, Mlles Thérèse Doucet et Magdeleine Bernier ont été très heureux dans leur rôle respectif.

M. Raymond Bernier a remercié le conférencier, les organisatrices et les artistes de la soirée. Son Excellence Mgr le Coadjuteur a tenu à dire aussi quelques mots à la louange de l'Association d'Education et de notre personnel enseignant.

Le Conseil de ville rejette le referendum

Lundi soir, le conseil de ville, par six voix contre quatre, a refusé de donner effet au referendum tenu lors des dernières élections municipales qui se prononçait pour l'abolition du système actuel de cinq quartiers, la réduction du nombre d'échevins de dix à huit et l'élection par le système de représentation proportionnelle tous les deux ans.

Les raisons invoquées sont que le nombre d'électeurs qui ont voté était peu élevé et que la division de la ville en deux quartiers n'est pas dans l'intérêt général.

Ont voté pour le rejet du referendum: ...

Une conférence par un jeune sous une forme originale

Semaine d'Education

Le français dans les affaires

Le Cercle Sainte-Elisabeth

Mort de Mme Savoie

Anniversaire de mariage de M. et Mme Joseph Senez

Mort de Mme de Ambrosis

Le Cercle Ouvrier St-Joseph

Cercle d'Etude Marie-Rose

TRIBUNE LIBRE

Un régal dramatique

PETITES NOTES

Page Féminine

[illegible]

RESTER DANS L'AIGUILLAGE

[illegible]

LA BRUYERE



La Famille et l'Ecole

[illegible]

L'histoire du mouchoir

[illegible]

LES ENFANTS

[illegible]

Pourtant l'éducation doit tendre à développer dans l'esprit des enfants la confiance en eux, dans leurs forces, leurs possibilités. Au lieu de déprimer les enfants, de les mépriser, de leur prophétiser des insuccès futurs, il conviendrait de les encourager, de leur insuffler la foi, la confiance, l'enthousiasme, la volonté, leur faire croire qu'ils peuvent réussir par le travail, la persévérance et l'effort. Quelle force notre sympathie peut leur communiquer!

[illegible]

Caractères principaux du pouls

[illegible]

La laine de lait

[illegible]

La vie commence à quarante ans

[illegible]

Joyeuse Fête

27 février

[illegible]

28 février

[illegible]

1er mars

[illegible]

2 mars

[illegible]

4 mars

[illegible]

BELOTE L'AVAIT PRIS POUR MOI

Il est plutôt gentil, Belote; il a bon caractère, le cœur sur la main, une intelligence fine et souple, beaucoup d'instruction, surtout, mais vraiment sa légèreté et son étourderie sont insupportables. Il fait toutes sortes de bêtises ridicules, faute d'avoir réfléchi deux minutes. Une vraie tête de linotte, un zèbre. Il se croit pourtant très malin et il ne faudrait pas essayer de lui démontrer sa nullité, car il est susceptible, rancunier, vindicatif et volontiers méchant. Quel idiot!

Hier, il arrive chez moi tout rouge de confusion.

—Ah! me dit-il, figure-toi, je viens de rencontrer un type dans la rue... je l'ai pris pour toi... un type comme ça, si grand si gros, mal habillé, plutôt vilain... il te ressemblait! non, mais il te ressemblait, mon vieux, que c'en était hallucinant. Je me dis: "Tiens, voilà Topsy qui baguenaude sur le trottoir; il ne m'a pas vu, je vais lui jouer un bon tour."

Le signalement de mon sosie ne me semblait pas particulièrement propre à me satisfaire. Je prêtai néanmoins une oreille indulgente, voire amusée, à la suite de l'aventure. Malheureusement mon amour-propre ne m'autorisa pas à conserver une attitude aussi favorable.

Le "bon tour" imaginé par Belote était, en effet, remarquablement absurde et, bien que je n'en eusse pas été victime, je ne pouvais m'empêcher de penser qu'il m'avait été destiné avec tout le ridicule qu'il comportait.

—Je me suis arrangé, me dit Belote, pour te rattraper, enfin pour rattraper celui que je prenais pour toi et, d'un coup de pied au talon, je l'ai fort adroitement déchaussé, puis je me suis rejeté vivement de côté afin de n'être pas vu. Le pauvre bougre était furieux. Il a remis son soulier en maugréant, et moi, je riais sous cape. Les passants se retournaient et ne riaient pas sous cape du tout, eux. Au bout d'un moment, le bonhomme ayant repris sa route, je me dis: "Ce Topsy, quel abruti! Il n'a même pas cherché à savoir qui lui a marché sur le pied." Je ramasse un petit caillou et je le lui jette en plein sur son chapeau qui tombe. Cette fois, il se retourne. Moi, je baisse le nez et je me dis: "N'ayons l'air de rien." Il relève son chapeau, l'essuie circulairement avec sa manche et continue son chemin...

J'avoue que, pendant tout le récit de Belote, j'avais peine à contenir ma mauvaise humeur. J'écoutai en manifestant ma réprobation par une physionomie renfrognée divers autres détails particulièrement absurdes qui avaient eu pour rôle de corser la plaisanterie.

—Toujours sans avoir l'air de rien, je lui ai collé un timbre antituberculeux à cent sous dans le dos. Il ne s'en est pas aperçu. Les gens se tordaient; j'ai imité une trompe d'auto juste derrière lui pour lui faire peur...

Je finis par trouver un motif de réjouissance en me disant qu'après tout ce n'était pas moi que Belote avait vu dans la rue et cette pensée me réconforta jusqu'à faire naître un vague sourire sur mon visage.

—Attends, attends, s'écria Belote en se cramponnant au revers de mon veston. Je ne t'ai pas raconté le plus drôle. A la fin, n'est-ce pas, je me dis: "Pauvre vieux, cette fantaisie ne peut durer indéfiniment. Je vais le consoler en une seconde." Alors, je m'approche, je lui donne une bonne bourrade dans le dos et je lui dis: "Fais pas la tête, va ma vieille, c'est moi, Belote, ton bon ami Belote, et puis, tiens, pour te rendre le goût de l'existence voilà les cent francs que je te dois."

Je poussai une légère exclamation qui dut ressembler à un râle.

—Tu as donné les cent francs que tu me devais, mes cent francs à un passant, un homme que tu ne connais pas.

—Mais puisque je te dis que ce n'était pas toi.

Il tira sur le revers de mon veston qui commença de se découdre.

—Et il les a pris les cent francs?

—Naturellement.

—Eh! bien, mais où est-il cet homme, maintenant?

Belote, de plus en plus persuasif, arracha complètement mon revers et répondit:

—Ça, mon petit, je n'en sais rien. Comment veux-tu que je le sache. Ce n'était pas toi, je te dis.

Jean TOPSY

—(Benjamin).

Un cœur parfaitement droit n'admet pas plus d'accommodements en morale qu'une oreille juste n'en admet en musique.

DE LEVIS

Le Coin des Jeunes

EDOUARD VIII

Dans une monarchie comme celle de l'Angleterre, l'éducation de l'héritier du trône fait un peu penser à celle de la reine des abeilles.

Une époque importante: l'enfance

Mais c'est l'esprit du prince qu'il s'agit de préparer à son rôle futur.

Voilà pourquoi il n'est pas exagéré de dire que l'enfance d'un tel roi est l'époque la plus importante de sa vie. C'est pourquoi aussi cette éducation de prince diffère de celle des autres jeunes gens.

Voilà quelle fut celle d'Edouard VIII, souverain du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, et des Dominions, défenseur de la foi, empereur des Indes, depuis le 21 janvier 1936.

Fils de roi

Edouard, Albert, Christian, George, André, Patrick, David est né à White-Lodge, Richmond-Park (comté de Surrey), le 23 juin 1894.

Son père, le futur roi George V, était alors prince de Galles, héritier du trône. Comme il était son premier enfant on savait donc déjà qu'il devait lui-même régner un jour.

A cinq ans, ce futur cavalier qui devait plus tard se rendre célèbre par ses prouesses hippiques, et aussi par ses études, chevauchait déjà un poney dans le parc de ses parents. Et c'est seulement deux ans plus tard qu'il apprit à monter à bicyclette.

Son caractère et ses goûts sont peut-être révélés par ce mot d'enfant souvent cité:

"Quand je serai roi, dit-il, un jour, je ferai deux lois: Personne ne coupera plus la queue des petits chiens; et l'on ne se servira plus des rênes qui font mal aux chevaux."

Mais un futur roi doit connaître tous les métiers; à dix ans, il faisait des plantations dans le parc de Sandringham.

L'écolier

Jusque-là, il avait été élevé par sa mère et par un professeur particulier. Il allait alors, au collège d'Osborne, partager avec ses compatriotes cette vie de collège dont les Anglais sont justement si fiers, car l'instruction qu'on y reçoit forme non seulement l'esprit, mais aussi le corps et, ce qui importe le plus, le caractère. C'est Rudyard Kipling qui a dit qu'il fallait avant tout apprendre à être "un homme."

Le marin

N'oublions pas que le chef d'un peuple de marins doit être marin. Edouard prépara l'école navale de Dartmouth et y entra à quinze ans. D'ailleurs, il n'avait pas dix ans que son père lui avait déjà offert une escadre en miniature qu'il avait appris à faire manœuvrer sur le lac du château de Windsor.

Au reste, l'éducation maritime du roi George avait-elle été encore plus poussée. A onze ans et demi il avait embarqué à bord d'un navire-école qu'il n'avait quitté deux ans plus tard que pour faire le tour du monde à bord d'un croiseur rapide. Son éducation s'était donc fait entièrement sur mer.

• • • •

Edouard allait avoir seize ans, lorsque le 6 mai 1910, la mort de son grand-père Edouard VII lui valut les titres de prince de Galles et comte de Chester et les premières corvées officielles. Il avait d'ailleurs déjà eu l'occasion de prononcer un discours l'année précédente à Dartmouth.

Ensuite il embarqua comme aspirant à bord d'un navire; puis visita la France et l'Allemagne avant d'entrer comme étudiant à la célèbre université d'Oxford.

Le soldat de la grande guerre

Il avait juste vingt ans et venait de voyager en Norvège et au Danemark lorsque la guerre éclata.

Immédiatement, il voulut aller se battre: "Qu'importe que je sois tué, dit-il, j'ai quatre frères."

Mais lord Kitchener, chef des armées anglaises, craignant qu'il ne fût fait prisonnier, le retint quelque temps encore dans les états-majors.

Cependant le prince profitait de toutes les occasions pour se mêler aux soldats. Et tous ceux qui l'ont approché alors se rappellent sa simplicité, son courage, son amitié pour tous.

Lui-même se souvient de ces années qui ont profondément marqué en lui, et la paix n'a pas de plus ferme soutien que cet ancien combattant.

Citoyen du plus grand empire du monde

Après la guerre le prince de Galles entreprit de visiter toutes les colonies et les Dominions qui constituaient l'immense empire de son père. Ce ne furent pas de simples promenades de touristes, mais partout il participa à la vie des pays qui l'accueillaient avec enthousiasme.

Dans ses pays mêmes il s'intéresse à toutes les questions économiques, sociales, minières, sportives, industrielles, artistiques, etc.

Son père le déléguait souvent pour le représenter à des inaugurations, et il parle aussi facilement et aussi clairement de Shakespeare que du commerce de la marmelade d'orange.

Il ne faut pas sourire, car c'est là qu'est la grande qualité d'un "roi démocratique," et aussi le miracle de l'éducation qu'il a reçue: il est capable de se mettre à la portée de n'importe lequel de ses sujets et de le comprendre lui-même.

Jacques CHRISTIAND

—(Benjamin)

MES PETITS-ENFANTS M'ÉCRIVENT...

Lebellier, Man.,
le 10 février 1936

Chère Mère-Grand,

Vendredi passé, premier vendredi du mois, fut pour notre chorale un jour mémorable que nous voudrions écrire en lettres d'or. Nous chantions notre première messe grégorienne!... Nous avions même appris toutes les parties de la messe: Introït, Graduel, etc, etc. Vous pensez si nous étions fières de nous-mêmes!... Nous courions presque le risque de perdre notre titre "d'humble chorale..." Pour prévenir une telle catastrophe, notre directrice se hâta, au retour de l'église, de nous signaler nos points faibles: un "podatus" chanté à rebours, une demi-douzaine de "finales" en crescendo, un "quilisma" préparé par un "accelerando," et, par ici par là, des respirations pareilles à une locomotive qui se met en branle. Quelle douche glacée jetée sur notre enthousiaste début dans l'art grégorien!! Vraiment la vie a de grandes déceptions! Qui aurait pu s'attendre à un tel dénouement après une si merveilleuse "exposition..." Nous avions si bien chanté!... nous le savions si bien!... Et pour nous encourager mutuellement à persévérer dans ce "beau" sentiment, nous nous répétions: "l'humilité, c'est la vérité." Mais! voilà! il paraît que ce n'est pas toujours le cas, qu'il y a des exceptions...

Heureusement que le grand fabuliste dort de son dernier sommeil, autrement nous lui aurions probablement fourni la matière à une nouvelle fable.

Avec le temps nous comptons atteindre la perfection. On nous dit que nous avons encore bien des croûtes à manger avant d'arriver à ces sublimes hauteurs. Eh! bien, nous en mangerons...

En attendant nous sommes heureuses de témoigner notre sincère reconnaissance à M. l'abbé Marcel Dugal, vicaire ici durant la maladie de M. l'abbé Gagnon. Il nous initia au grégorien, et l'autre jour voulut bien venir nous écouter chanter. Il se montra très satisfait de nos efforts et nous encouragea beaucoup à continuer.

Nous espérons bien qu'un jour, notre chère Mère-Grand viendra elle aussi nous entendre...

Les membres de la chorale Sainte Cécile,

par Antoinette PARENT,
Grade X

La Salle, Man.
le 14 février 1936

Chère Mère-Grand,

Me voici de nouveau auprès de vous pour vous dire que je ne vous oublie pas.

Nous avons eu de la grande visite à La Salle le mois dernier. Madame la Rougeole a établi ses quartiers dans notre village. Elle n'a pas épargné beaucoup de familles. Mais heureusement elle est partie avec tout son cortège. J'ai dû la recevoir et lui faire bon accueil. Grâce aux bons soins, je suis maintenant rétablie, et je tâche en classe de rattraper le temps perdu.

Je suis pensionnaire à notre petit couvent. J'aime bien cela, car je puis faire la sainte communion tous les jours. Voici bientôt le carême, je vais faire beaucoup de sacrifices afin que beaucoup de pécheurs reviennent au bon Dieu pour le beau jours de Pâques.

Votre petite-fille,

Lorraine LAPOINTE

UN BEAU RÊVE!

Moi, je n'ai pas l'habitude de rêver bien, bien souvent. Mais, une bonne nuit, j'ai rêvé que j'étais en Californie.

Ça ne faisait pas deux jours que j'étais là que je reçois une lettre. C'était mon frère qui m'écrivait comme ça: "Nous vous attendons, Sire Benoît, pour venir jouer une partie de gouret, dans une semaine d'ici." Et moi, pas bien, bien fin, je pars tout de suite, à pied, sans seulement prendre le temps de mettre mon chapeau. Mais il me semblait que le chemin était court, car, dans mon rêve les enjambées que je faisais étaient d'au moins deux arpents.

Enfin me voilà rendu. Je me hâte de mettre mes patins. Je sors dehors et voilà que mes patins se mettent à fondre au soleil. J'étais bien en peine; je me rends à la patinoire avec quatre officiers qui m'accompagnent, sans compter tous les rubans de toutes les couleurs et les drapeaux qui flottent au vent.

J'entre sur la patinoire et je vois qu'autour du rond il y a beaucoup de spectateurs. Je me mets à leur faire de grands saluts en disant: "Je vous salue, bande de champignons." Mais je l'ai regretté... en voyant Edouard VIII qui était là. Je crois qu'il ne s'en est pas aperçu tant il était dans l'admiration quand il me voyait jouer au gouret.

Un moment après il me demande si je voulais être roi d'Angleterre. Je lui réponds "oui" aussitôt en faisant un peu mon petit air important. Mais voilà que j'entends: "Benoît, lève-toi."

Benoît CORMIER,
La Salle

POUR RIRE

Rien!

Jean et Jules jouent tranquillement sous la tente. La maman, qui lit dans le hamac, est très intriguée par ce silence peu habituel. Croyant à une nouvelle farce, elle se penche et dit:

—Jean, que fais-tu?

—Rien, maman.

—Et toi, Jules?

—Moi, maman, je l'aide...

× × ×

Petite histoire

Un promeneur rencontre une bonne femme, il l'interroge:

—Dites-moi, madame, le chemin de la ville, c'est bien celui-ci?

—J'ignore, monsieur.

—Pouvez-vous me dire au moins à quelle distance se trouve la ville?

—Je ne le sais pas non plus, monsieur.

—Alors, dites-moi dans quelle direction elle est.

—Mais, monsieur, je ne sais pas, que je vous dis.

—Vrai de vrai, s'écrie le voyageur impatienté, ce que vous êtes bête.

—Oh, sans doute, monsieur, répond la femme. Mais, moi voyez-vous, je ne suis pas perdue.

× × ×

Loulotte, cinq ans, toujours maternelle, enseigne à petit frère, trois ans, la valeur des pièces de monnaie. "Ceci, dit-elle, c'est dix sous, ça achète beaucoup de bonbons; ceci c'est cinq, cela achète un cornet de crème glacée. Et puis celui-ci, dit-elle dédaigneusement, c'est un sou, ça n'est bon que pour la quête le dimanche!





A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

MANITOBA

SAINT-CHARLES

La paroisse de Saint-Charles vient d'être plongée dans un deuil profond par la mort de Mme Emilie Paillé, décédée le dimanche matin, 16 février, à l'âge de [illegible] ans et neuf mois.

Originaire de Louiseville, P.Q., Mme Paillé habitait Saint-Charles depuis 39 ans et comptait beaucoup d'amis dans la paroisse et les environs.

[illegible]

Le [illegible] octobre [illegible], le R. P. [illegible] Paillé, O.M.I., mourut à [illegible]. Les douze autres enfants vivants sont: M. l'abbé Clovis Paillé, curé de St-Norbert; Rév. Soeur Marie-Liguori, des Soeurs de la Providence, supérieure de l'hôpital de Timmins, Ont.; Rév. Soeur [illegible], des SS. NN. de Jésus et de Marie, à l'école du Sacré-Coeur; François, de North Battleford; Mme Armand Laurin, de Sainte-Anne-des-Chênes; Donat, à la maison; Antonin, de Sainte-Anne-des-Chênes; Nérée, de Calgary; Arthur, à la maison; Dr Georges Paillé, de Melville, Sask.; Blanche, à la maison, et Xavier, de Saint-Norbert.

Funérailles

Les funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis dans l'église paroissiale de Saint-Charles, mercredi 19 février à 10 h.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Ludger Bastien, curé d'Oakwood, N. D.

Un service solennel fut chanté par M. l'abbé Clovis Paillé, assisté du R. P. Schnerch, O.M.I., curé de la paroisse, comme diacre et de M. l'abbé Alphonse Laurin, curé de Letellier, comme sous-diacre.

Le chant fut exécuté par les membres de la chorale de Saint-Charles, aidée de quelques chantres de Saint-Norbert.

L'absoute fut donnée par Son Excellence Monseigneur Alfred Sinnott, archevêque de Winnipeg. La sépulture eut lieu dans le lot de famille du cimetière paroissial. Les porteurs étaient: les cinq fils de la défunte: Donat, Antoni, Arthur, Georges et Xavier, et son gendre, M. Armand Laurin.

Parmi les membres du clergé présents, on remarquait: Son Excellence Mgr Arthur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface; le R. P. Joseph Bérubé, recteur du Collège de Saint-Boniface; le R. P. Josaphat Magnan, O.M.I., provincial; le R. P. [illegible], C.S.V., supérieur, Otterburne; le R.P. Parent, C.SS.R., de Sainte-Anne; le R. P. Paul Dumaull, O.M.I., du Sacré-Coeur de Winnipeg; le R. P. Maurice Dumault, O.M.I., supérieur du Juniorat de Saint-Boniface; le R. P. Ephrem, sous-prieur des Trappistes de Saint-Norbert; MM. les abbés M. [illegible], curé de La Salle; R. [illegible], curé de Sainte-Croix, de Norwood; J.-L. Bastien, curé d'Oakwood, N.-D.; Jos. Bélanger, curé de Transcona; A. Fortin, chapelain de l'hôpital de Saint-Boniface; A. [illegible], chapelain de l'hôpital Saint-Roch; L. Primeau, procureur à l'archevêché de St-Boniface; J. [illegible], curé de Portage-la-Prairie; Ph. Brunet, missionnaire; Frère Louis, trappiste.

Télégrammes de sympathies

Mère Françoise de la Providence, supérieure générale des Soeurs de la Providence; Mère Félicité, supérieure provinciale des Soeurs de la Providence; les Soeurs de la Providence de l'hôpital de Sainte-Marie de Timmins; les Soeurs de la Providence de l'hôpital Saint-Joseph de Kenora; M. l'abbé Henri [illegible], de Timmins; les gardes-malades de l'hôpital de Timmins; M. l'abbé J.-L. Bastien, curé d'Oakwood, N. D.; M. l'abbé C. Thériault, curé de Timmins.

Offrandes de messes

Mgr Martin Kentler; les RR. PP. Jésuites du Collège de Saint-Boniface; l'abbé Elie Rocan, Sainte-Agathe; l'abbé Alp. Fortin; les RR. SS. Grises de l'hôpital de Saint-Boniface; les RR. SS. de l'hôpital de Kenora; les RR. SS. de l'hôpital de Timmins; les RR. SS. Oblates de St-Charles; l'abbé H. Maillot; l'abbé A. Laurin; l'abbé E. Lévesque, de Saint-Boniface; Mme Armand Laurin, Antoni Paillé, Nérée Paillé, Georges Paillé, Xavier Paillé, Dr Boulin, de Timmins; Mlle Stella Burke, de Timmins; Mme Parcelle, de Winnipeg; M. Jos. Cochet, Saint-Charles; M. l'abbé A. d'Eschambault; Soeur Joseph de l'Eucharistie, supérieure de l'Académie Saint-Joseph; Soeurs de l'hôpital Saint-Roch; A.-J. Dumault, Saint-Boniface; M. l'abbé C.-E. Thériault, curé de Timmins; Rév. Srs de l'Assomption de Timmins; Rév. Srs Grises de Timmins; M. l'abbé H. Maillot, vicaire, Timmins; Mlle M. Dwyer, Timmins; Mlle Lalime, Timmins.

Lettres de sympathies et bouquets spirituels

M. l'abbé Elie Rocan; M. l'abbé Sylvio Caron; M. l'abbé E. Lévesque; Mère provinciale des SS. NN. de Jésus et de Marie, de Winnipeg; la supérieure générale des Oblates; les Soeurs Oblates du Couvent de Saint-Charles; les Soeurs Grises de l'hôpital de Saint-Boniface; les Soeurs Grises du Couvent de Saint-Norbert; les Soeurs de la Miséricorde de St-Norbert; les Soeurs Grises de l'Hospice Taché, St-Boniface; les Soeurs de Jésus et de Marie, école du Sacré-Coeur, Winnipeg; M. Thomas Gelly, de Sainte-Anne; Mme H. Laflèche et sa famille; Mme Lamothe, de Saint-François-Xavier; les pensionnaires et les externes du couvent de Saint-Norbert; Mgr M. Kentler, V.G., Winnipeg; abbé J.-A. Sabourin, Saint-Pierre; R. F. Louis Gareau, C.S.V., Otterburne; abbé A. d'Eschambault; abbé Léon Roy, Saint-Joseph; Membres de l'A.C.J.C., Saint-Boniface; Mme Alfred Sicotte, Transcona; Mme A. de la Barrière, Transcona; Mme M. Plamondon, Winnipeg; Raphaël Plamondon, Saint-Norbert; Mme W. Perrin, Winnipeg; M. et Mme Ovila Aubertin, Transcona; Membres de l'A.C.J.F., Saint-Boniface; Famille J.-L. Trifler, Saint-Norbert; Soeur Sainte-Euthérie, supérieure de l'Hospice Taché; Monastère du Précieux-Sang, Saint-Boniface; Elèves du couvent de Saint-Jean-Baptiste; Mlle Marie Lacoste, Saint-Norbert; Mlle Marie-Louise Gaillard, Saint-Norbert; Religieuses et élèves du couvent de Transcona; Elèves de l'école Saint-Avila, Saint-Norbert; Mgr Jubinville, P.D., V.G., curé de Saint-Boniface; R. P. Bousquet, O.M.I., St-Laurent; M. l'abbé Heynen, Bruxelles; Rév. Srs de l'Assomption, Timmins; Rév. Srs de la Providence, Timmins; Sr Louise de Jésus, supérieure, Hôpital Montréal-Est; Sr Donat Joseph, Montréal-Est; les Aides de l'hôpital de Timmins.

Mme Paillé, étant bienfaitrice de la Maison St-Joseph d'Otterburne, Man., aura un service solennel par le personnel de la maison.

L'Union des Prêtres de Saint-Boniface lui chantera aussi un service. La défunte fut la première présidente des Dames de Sainte-Anne il y a 35 ans, fonction qu'elle occupa durant plusieurs années.

ST-FRANCOIS-XAVIER

Liste des élèves qui doivent prendre part au concours français à l'Ecole Centre St-François Xavier.

GRADE IV — Mary Beverly, Rose Lamothe, Marie-Ange Régnier, Elodie Rupert.

GRADE V — Robert Breland, Rosalie Hunt, Henri Lamothe, Edouard Lamothe, Conrad Préfontaine, Thérèse Régnier.

GRADE VI — Marie-Louise Lamothe, Antonio Lamothe, Lucienne Préfontaine, Benoit Richard.

GRADE VII — Eugène Perron, Gilbert Préfontaine, Alice Préfontaine.

GRADE VIII — Léon Préfontaine.

SAINT-PIERRE-JOLYS

Mme Albert-C. Nault

Vendredi dernier à 3 h. 30 du matin, Mme veuve Albert-C. Nault s'éteignait paisiblement dans le Seigneur à l'âge de [illegible] ans. Elle avait reçu, la veille, les derniers sacrements. Deux enfants: Henri, âgé de 8 ans, et Denise, 6 ans, lui survivent. Elle laisse pour pleurer sa perte de nombreux parents et amis. Le service a eu lieu dans l'église de Saint-Pierre, lundi à 10 h.

. . .

Samedi dernier avait lieu à 10 h. 15 le service anniversaire de l'hon. Albert Préfontaine, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

. . .

La Chambre de Commerce s'est montrée très active depuis sa fondation. On trouvera ailleurs dans la "Liberté" une de ses lettres adressée à messieurs les députés et ministres provinciaux et fédéraux. [illegible]

. . .

On est heureux, à Saint-Pierre, de féliciter M. Edmond Préfontaine pour son premier discours à l'Assemblée Législative du Manitoba. M. Préfontaine a parlé dans les deux langues officielles du pays, en vrai manitobain catholique et canadien-français. [illegible]

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Service anniversaire de M. l'abbé Beaudoin

Le dix-neuf du courant, eut lieu le service anniversaire de l'abbé [illegible], le regretté curé de [illegible]

[illegible]

Nos malades

[illegible]

Décès de M. A. Roy

[illegible]

Feu

[illegible]

Gouret

Ligue internationale

[illegible]

Hockey

[illegible]

[illegible] de donner plusieurs [illegible], Richard et Leclerc ont attrapé les coups pour satisfaire deux ou trois joueurs mécontents.

Nous sommes sûrs que la jeunesse de Letellier n'encourage pas cette sorte de [illegible], car il est certain que la partie se [illegible] sur la glace et non dans la boîte réservée pour ceux qui ne peuvent accepter une défaite.

ST-JEAN		LETELLIER
Marchildon	but	Lessay
Pitre	déf.	Ferrault
[illegible]	déf.	Brebant
Cloutier	aile d.	Gosselin
Amelin	aile d.	Letellier
Leclerc	centre	Ayotte
Noraon	centre	Dupuis
Richard	aile g.	Gosselin
Hall, [illegible]	aile g.	Gosselin

Les équipes de la Ligue et les points sont comme suit:

St-Jean	22 points
Halbeck	10 —
Letellier	8 —
[illegible]	6 —

ST-FRANCOIS-XAVIER

A l'occasion des [illegible] que nous avons eu à vaincre jusqu'à maintenant, nous considérons comme un devoir de justice et de gratitude tout à la fois d'avertir [illegible] tous les intéressés et bienfaiteurs de notre tombola paroissiale que le tirage des billets, primitivement fixé au 25 février, a été remis au 22 mars prochain.

Qu'on veuille bien se communiquer cette information. Merci et au revoir à bientôt.

Le Comité paroissial

LETELLIER

Carnaval

Le carnaval au profit de notre patinoire a eu lieu le 19; il a obtenu un grand succès. Les trois candidates se sont fait une lutte serrée et quand les résultats furent comptés, il y avait peu de différence entre elles. Mlle Lily Keith, appuyée par MM. H.-J. Bois, A.-J. Dumas et T.-D. Biggs, fut élue reine. Mlle Annette Gaillard, appuyée par MM. Albert Gaillard, Emile Grenier et Albert Breton, première princesse. Mme David-D. Fauset, appuyée par [illegible]

[illegible]

SAINT-ADOLPHE

[illegible]

ONTARIO

RAINY RIVER

[illegible]

[illegible] son être servent avec le monde que l'on connaît pour célébrer l'amour?

Nous espérons bien que ces organisations de "jeunes catholiques", qui travaillent toujours avec une harmonie et un entrain si admirables à aider la paroisse, continuent toujours à se développer dans le même esprit qui a marqué leur début.

LA JUNTA, Colorado — [illegible] Perry [illegible], de Hartford, Conn., inventeur et ingénieur [illegible], a succombé ici à une infection de [illegible].

Des années de service

Mme Barbara [illegible], de [illegible], Cal., écrit: "J'emploie le Kuriko du Dr Pierre depuis [illegible] années. Mes parents [illegible] toujours à la maison et nous l'appelions "le docteur du foyer". Je l'ai employé comme remède contre la constipation et les résultats ont été tels que je vous en serai toujours reconnaissante." Le Kuriko du Dr Pierre est extrait de plantes, racines et herbes d'une valeur médicale reconnue. Il stimule les sécrétions digestives, règle les intestins, augmente le flux urinaire, élimine les matières empoisonnées du système et procure ainsi au corps un complet nettoyage. Ne le demandez pas aux pharmaciens. Il peut seulement s'obtenir chez les agents locaux. Pour renseignements écrire à Dr. Peter Fahrney and Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

LE CHANGE

25 février

L'argent des pays d'Europe se vend aux prix suivants, en monnaie canadienne: Etats-Unis. Prime 1.32 p.c.

Franc français	[illegible]
Livre anglaise	[illegible]
Mark allemand	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

LE MARCHE

25 février

[illegible]

Moyens	[illegible]
Vaches—	
Bonnes	[illegible]
Moyennes	[illegible]
Ordinaires	[illegible]
Taureaux—	
Bons	[illegible]
Ordinaires	[illegible]
Bouvillons à engraisser—	
Bons	[illegible]
Ordinaires	[illegible]
Vaches et génisses à engraisser—	
Bonnes	[illegible]
Ordinaires	[illegible]
Vaches laitières	[illegible]
Veaux de boucherie	
Bons et de choix	[illegible]
Ordinaires et moyens	[illegible]
Porcs—	
Bacon de choix—Prime	[illegible]
Bacon	[illegible]
Sélections—Escompte de	[illegible]
Pesants	[illegible]
Très pesants	[illegible]
Légers et maigres	[illegible]
Truies No 1	[illegible]
Truies No 2	[illegible]
Verrats	[illegible]
Agneaux—	
Bon petits moyens	[illegible]
Bons pesants	[illegible]
Ordinaires	[illegible]
Moutons—	
Bons pesants	[illegible]
Bons petits moyens	[illegible]
Ordinaires	[illegible]

PRODUITS

Beurre—	
Beurre de Crémerie Solide No 1 F.O.B.	
Winnipeg	[illegible]
Oeufs—	
Extra	[illegible]
Spécial	[illegible]
No 1	[illegible]
No 2	[illegible]
Oeufs—	

D'après la classification du Gouvernement fédéral

[illegible]

Cours du grain fourni par

James Richardson & Sons Ltd.

[illegible] GRAIN EXCHANGE, WINNIPEG

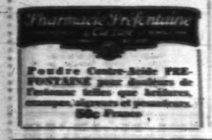
Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

PRIX COMPTANTS A WINNIPEG

[illegible]

OPTIONS—WINNIPEG

[illegible]



FEUILLETON DE LA "LIBERTE"

Coeurs Torturés

Xavier CHANTEBRUNE et Paul TERNOISE

CHAPITRE I

AU SEUIL DE LA HONTE

—Encore un qui vient de se faire plumer!

Ainsi disait à sa femme un boutiquier du lieu, quand, tous deux prenant l'air pur sur le pas de leur porte, virent Paul Daubry tout étourdi, le regard brouillé et titubant comme un homme ivre, sortir de ce fameux casino de la banlieue parisienne où tant d'infortunés employés de banques et de magasins, attirés par l'appât de gains chimériques, viennent dilapider leurs appointements et engloutir leurs économies.

Deux heures durant, dans une atmosphère de fièvre, Paul Daubry avait lutté avec une sorte de fureur contre une déveine obstinée. Intrépidement, il avait misé les derniers billets de cent francs qui garnissaient son portefeuille, dans le fol espoir que la chance allait enfin tourner, qu'il pourrait se refaire, réparer ses pertes, et — pourquoi pas? — gagner, sur un coup heureux, la forte somme qui le dédommagerait de ses précédents déboires.

Car, telle est bien la mentalité du joueur, avec son incurable illusion.

"J'ai tout perdu! murmura-t-il d'un ton lugubre. Je suis perdu!"

Le cas de Paul Daubry était littéralement tragique. L'argent qu'il venait de risquer, et de perdre, ne lui appartenait pas. C'était la caisse de son patron, frauduleusement sollicitée, qui lui avait fourni ces billets de banque, avec lesquels il s'était temporairement flatté de brider la fortune, de la subjuguer, et de l'asservir à ses desseins.

"Je suis perdu!... Irrémédiablement perdu!... répétait-il. J'avais joué là ma dernière carte!..."

C'était exact, pas seulement d'une façon métaphorique, mais au sens le plus strict des mots.

Il avait joué sa dernière carte, puisqu'il avait épuisé tout ce qui lui restait de l'argent qu'il avait indélicatement emprunté à la caisse patronale; puisque, l'eût-il voulu, dans un suprême sursaut de folie et de désespoir, il n'avait plus de quoi risquer une nouvelle partie, en cette salle des jeux du casino, toute ruisselante de lumière, et surchauffée de fièvre.

"Plus rien à faire! Fini... Perdu!"

Or, tel un somnambule qui se réveille brusquement au bord du gouffre où il était sur le point de s'abîmer, c'était seulement à cette minute que Paul Daubry se rendait réellement compte de l'étendue de sa faute et mesurait la profondeur du trou béant qui s'ouvrait devant lui.

Et ce fut cette vertigineuse perspective, qui dans cette soirée douce de fin septembre, le fit tressaillir.

Ce soir, ce n'était encore que la bataille perdue, la défaite irrémissible, la débâcle de ses ressources, et la déroute de ses illusions.

Mais pour si amer que parût le présent, qu'était-il, en regard de cet avenir auquel Paul Daubry ne pouvait songer sans trembler. Il se disait:

"Dans quelques jours, ce sera l'échéance. Alors, tout se découvrira forcément; car il me semble bien impossible de me procurer, en un laps aussi court, les fonds nécessaires au remboursement...

"D'ailleurs, où pourrais-je m'adresser, pour trouver tant d'argent? Quelle garantie puis-je offrir pour contracter un emprunt? Qui consentirait, sur ma seule signature, à m'avancer de pareilles sommes?...

"Personne, à coup sur! Je serai acculé au plus humiliant des aveux. Ce sera le déshonneur, ce sera l'arrestation, la cour d'assises, la prison... Peut-être même le bagne!..."

Mais oui, au fait!... Il était bel et bien passible des travaux forcés, puisque, outre l'importance intrinsèque de son vol, celui-ci s'aggravait de faux en écritures et se compliquait d'un abus de confiance caractérisé.

Ce serait donc le bagne!...

Cette pensée l'affola. Non pas tant pour lui-même que pour sa famille, ses amis, ses relations, dont il allait causer le chagrin et la honte, et plus spécialement pour ces deux jeunes filles, dont les gracieuses et touchantes figures avaient mis dans sa vie de la tendresse et de la beauté: Jacqueline Aubin, sa demi-soeur, et Lucienne Dagrand, sa fiancée.

Des larmes lui en venaient aux yeux, pendant qu'il attendait, sur le quai de la gare, le train qui allait le ramener à Paris.

Il songeait, avec une affreuse constriction de coeur:

"Jacqueline, ma pauvre soeurette! Elle qui m'a toujours considéré comme le grand frère que l'on admire, et auquel on doit obéissance et dévouement!... Quel horrible chagrin elle va avoir d'une déchéance si complète, si brutale et si imprévue!... Elle est capable d'en faire une maladie... Et si ses fiançailles allaient être rompues, du fait de ma seule faute!... Elle en mourrait peut-être, et je serais cause de sa mort!..."

Oh! il savait bien que la douce créature n'aurait ni un mot de blâme, ni un cri de réprobation pour le coupable. Elle ne songerait qu'à le plaindre et à le consoler! Mais elle souffrirait par lui et pour lui, et cette perspective était odieuse au jeune homme.

"Je n'ai plus aucun droit à son affection, se disait-il avec amertume. Ai-je seulement pensé à la peine que j'allais lui faire, et combien ma dégradation la frapperait cruellement dans ses sentiments les plus intimes?... Ah! misérable que je suis!... Comment ai-je pu glisser, sans presque m'en apercevoir, jusqu'à ce degré d'ignominie?..."

Puis, il songeait à sa fiancée, à cette brune et jolie Lucienne qu'il aimait tant, et à laquelle, sans nul doute, il allait être contraint de renoncer pour toujours. Car, un déshonneur tout neuf et éclatant, ce n'est point, n'est-il pas vrai? un cadeau agréable à déposer dans une corbeille de noces.

Infortunée Lucienne! Ah! celle-là aurait le droit de le maudire, puisqu'il allait lui déchirer le coeur, empoisonner sa vie de la plus grave déception que puisse subir une jeune fille, et briser peut-être à tout jamais son avenir.

"Et pourtant, si elle savait!... murmurait Paul Daubry. Peut-être trouverait-elle plus juste de m'accorder son pardon, à défaut de sa main...

"Mais non, elle ne saurait pas. Il se tairait. Car, en somme, pourquoi lui dire?... A quoi bon des explications compliquées?... D'abord, les admettrait-elle? Et puis, si elle les admettait, que gagnerait-il, lui, à ces confidences trop tardives, à laisser au coeur de son ex-fiancée le vague remords d'avoir été, pour une part et inconsciemment, à l'origine d'un malheur?...

"Non, je ne lui ferai pas cette peine! se dit résolument le jeune homme. Elle aura bien assez de chagrin lorsqu'elle saura que je ne méritais pas la confiance qu'elle mettait en moi... Quant au reste, j'entends porter mon fardeau moi-même et tout seul!"

Mais que de deuils et de larmes causés par la faute d'un seul!... La voilà bien, la noble, redoutable et infrangible solidarité humaine!...

Dans le wagon bondé de ces promeneurs de condition modeste qui rentraient au logis après la rapide excursion dans la campagne proche que permet l'après-midi de congé du samedi, Paul Daubry songeait maintenant avec une angoisse mêlée de pitié à la première et à la plus immédiate de ses victimes: le patron volé, dépouillé d'un argent dont il allait précisément avoir tant besoin, dans les circonstances difficiles que traversait sa maison de commerce, de faible envergure et de crédit limité.

Dans quel terrible embarras ne manqueraient pas de le jeter les détournements du caissier infidèle! Quel coup pour lui, lorsque, à la veille d'une échéance, déjà bien lourde pour ses moyens, il se trouverait inopinément privé des disponibilités qui devaient tout juste suffire à ses paiements!...

"Peut-être la faillite, se disait le jeune homme qui se sentait pâlir."

Et un sincère remords le poignait.

"Je lui aurai fait cela, moi!... A lui qui s'est toujours montré si bon, si confiant, si paternel!"

Une si criante ingratitude l'irritait contre lui-même, et il se jugeait digne des plus rigoureux châtiments.

"Je suis le dernier des hommes, le plus abject des criminels!... J'aurai fait la honte de tous ceux qui me connaissent, et le malheur de ceux qui m'ont aimé... Si l'on m'envoie au bagne, ce sera bien fait!"

Puis une soudaine révolte le dressait contre la fatalité, — cette fatalité qu'inconsciemment nous ne cessons jamais d'accuser et de maudire, même quand nous reconnaissons nos torts et nos responsabilités.

"Non, non! que je sois perdu, ce n'est que juste. Mais je ne veux pas que d'autres soient perdus à cause de moi!..."

Oui!... seulement comment l'empêcher? Il est plus facile de faillir que d'éviter les inéluctables conséquences d'une faute.

II

LE CERCLE INFERNAL

Paul Daubry, à la vérité eût eu mauvaise grâce à accuser sa destinée. Il n'était pas né sous une mauvaise étoile.

Orphelin à cinq ans, il avait eu la chance exceptionnelle de retrouver un second père, et le plus tendre, le plus délicat et le plus généreux, lorsque sa mère, après trois ans de veuvage, avait accordé sa main à Emmanuel Aubin, chef de service dans un important établissement de crédit de Paris.

De ce second mariage était issue Jacqueline, ravissante fillette que Paul avait tout de suite chérie de tout son coeur d'enfant, dont il avait partagé les jeux puérils, et qu'il avait, avec un véritable amour fraternel, vu grandir à son côté.

Entre les deux petits, joie et ornement du foyer familial, le loyal et affectueux Emmanuel Aubin n'avait jamais fait de distinction ni de différence. Le bambin hérité du mort et sa propre fillette, il les avait englobés tous deux dans un égal amour. Et oncques ne vit-on orphelin plus gâté et choyé par son beau-père que ce petit Paul, objet de tous les soins et de toutes les attentions.

C'est ainsi qu'après avoir fait ses classes, en qualité d'externe, dans un des principaux établissements d'enseignement secondaire de Paris, Paul Daubry, qui se croyait des aptitudes pour le haut négoce et qui ambitionnait de faire sa carrière, avait suivi, sur son désir, les cours de l'Ecole pratique des hautes études commerciales. Il en était sorti muni de ses diplômes, et c'est encore son beau-père qui l'avait fait entrer, pour l'initier au maniement des affaires dans la maison de quincaillerie Romain Duchamp et Cie dont le directeur-propriétaire était un de ses amis personnels.

Ce fut l'ultime bienfait d'Emmanuel Aubin à ce fils qui n'était pas le sien, à ce jeune homme qui ne lui était rien, qui ne portait pas son nom et n'était pas de sa race.

Mais, son beau-père mort, par suite d'un banal et déplorable accident de la circulation, Paul Daubry, que le sort, décidément, se plaisait à combler, avait trouvé les mêmes dispositions de bienveillance paternelle, chez ce Romain Duchamp, dont il était le collaborateur plutôt que l'employé, qui le tenait pour son bras droit, et qui voyait en lui son successeur, lorsque, la crise économique ayant cessé, la maison de quincaillerie prendrait tout l'essor dont elle était susceptible...

Qu'est-ce qui avait donc pu pousser Paul Daubry dans la voie funeste où il était entré?

A l'origine de sa déchéance il y avait eu une erreur commise de bonne foi, au sujet de laquelle on eût pu, tout au plus, lui reprocher une faute d'attention évidemment peu compatible avec les fonctions imposantes et délicates qu'il remplissait dans la maison Romain Duchamp et Cie.

En qualité de caissier-comptable, il était chargé du paiement des factures et traites présentées à la caisse. Or, au soir d'une échéance particulièrement importante, où il avait dû, à diverses reprises, verser des sommes relativement élevées, Paul Daubry, en refaisant ses comptes, constata avec autant de stupeur que d'effroi, qu'il lui manquait vingt mille francs, représentés par deux liasses de dix billets.

On imagine l'émoi du jeune homme à la suite de cette constatation, ses recherches, son enquête auprès des fournisseurs auxquels il avait fait des paiements, sa douleur enfin, quand il eut acquis la conviction que cette grosse somme était irrémédiablement perdue.

Un autre que lui fût allé trouver son patron et lui eût tout avoué.

Paul Daubry avait de l'amour-propre. Il se dit héroïquement:

"Je suis seul coupable. C'est donc à moi de réparer. Si d'ici ce soir ces vingt mille francs ne sont pas rapportés, je rembourserai la caisse avec mon propre argent. Tant pis pour moi! Cela m'apprendra à être plus attentif quand je manie les fonds des autres."

Et il le fit comme il l'avait dit. Pas plus tard que le lendemain, il retirait du dépôt qu'il avait en banque la somme qui manquait à la caisse de Romain Duchamp, et en versait le montant dans le coffre-fort de la maison.

Cela représentait un assez dur sacrifice. Les disponibilités du jeune homme se trouvaient déjà fortement entamées. D'abord par suite de la mort de son beau-père, puis de sa mère, événements qui l'avaient contraint à se créer une installation personnelle, fort onéreuse par ce temps de vie chère et de loyers élevés; ensuite, par des pertes assez notables qu'il avait éprouvées en Bourse, consécutivement à une baisse générale des principales valeurs qu'il avait en portefeuille.

Dans ces conditions, un débours de vingt mille francs qu'il n'avait que trop de raisons de croire définitivement sacrifiés, constituait un acte singulièrement méritoire. D'autant plus que, fiancé très épris, il aspirait ardemment à une union prochaine, et que cette entrée en ménage nécessiterait des frais relativement considérables, s'il voulait offrir à la jeune épousée un cadre digne d'elle, et où elle pût se plaire. Ambition légitime, s'il en fût.

Eh bien! Paul Daubry avait courageusement fait litière de ces considérations si respectables. Il se serait dépouillé jusqu'au dernier centime plutôt que de faire perdre un sou à l'employeur qui lui avait confié la gestion de ses fonds. Pour lui, l'honneur et le devoir primaient tout!...

Comment, dès lors, ce garçon, honnête jusqu'au scrupule,—il en avait fourni la preuve dans la circonstance, — avait-il pu glisser, d'un rythme de plus en plus accéléré, sur la pente qui l'avait conduit vers le gouffre au bord duquel il se trouvait à présent?

C'est qu'il y avait Lucienne, la gente fiancée, qui commençait à trouver le temps long. Sa tante, vieille fille qui lui servait de tutrice et de chaperon, se montrait plus impatiente encore, déclarant hautement que les fiançailles avaient assez duré et que le mariage s'imposait sans délai. Elle ne voulait pas risquer de quitter ce bas monde sans avoir dûment et congrûment marié et établi sa nièce.

Pour le coup, Paul Daubry s'affola. Il aimait trop Lucienne pour se résigner à la perdre. Or, la seule manière de la garder était de l'épouser au plus vite. Mais pour cela, il lui fallait de l'argent, beaucoup plus d'argent qu'il n'en avait, d'autant que l'état des affaires ne lui permettait pas d'espérer que la maison Romain Duchamp et Cie pût lui accorder l'augmentation d'appointements qui eût été indispensable en l'occurrence.

Alors, il fit ce que font malheureusement beaucoup de ceux à qui un extrême besoin d'argent fait perdre la tête: il se mit à jouer, croyant toujours gagner, forcer la chance, extorquer au hasard la fortune qu'il convoitait.

De ce train-là ses appointements se fondirent, ses économies s'évaporèrent, le reste de son patrimoine se volatilisa. Il emprunta, s'endetta, rejoua tout autant pour payer ses dettes que pour conquérir sa fiancée. Mais la déveine s'accrochait à lui comme une pieuvre. Le jour vint où il se trouva tout à fait à sec et en butte aux réclamations comminatoires de ses créanciers.

C'est alors qu'il se rappela les vingt mille francs qu'il avait, spontanément et de sa poche, replacés dans le coffre-fort de Romain Duchamp.

Certes, il ne regretta point cet acte d'honnêteté, mais il se dit avec amertume que la vertu est parfois bien mal récompensée.

Et comme le plus acharné de ses créanciers le menaçait d'un scandale et de faire mettre opposition sur ses appointements, Paul Daubry, s'attribuant inconsciemment certains droits sur la caisse dont il avait, un jour, comblé les vides, y puisa les quelques centaines de francs nécessaires pour faire taire ce braillard.

Il se dit sans trop de remords:

"Après tout, c'est une avance que je m'octroie sur mes appointements de fin du mois."

Mais le geste fatal était accompli. Ce que l'on a osé une première fois, on n'hésitera pas à le recommencer une deuxième, puis une troisième.

Paul Daubry était entré dans le cercle infernal, d'où l'on ne peut sortir que par la tragique culbute au fond du trou. C'est ainsi qu'une première faiblesse, parfois, mène jusqu'au crime.

III

DEUX FIANCES

Le lendemain dimanche, après une nuit angoissée, Paul Daubry se rappela que c'était le jour où il avait l'habitude de se rendre à Viroflay pour passer la journée avec Jacqueline, sa demi-soeur et la tante de celle-ci, Mlle Estelle Aubin, excellente créature, toute dévouée à sa nièce, dont elle était la marraine et dont elle dirigeait la maison.

En faisant sa toilette, le jeune homme n'avait qu'une préoccupation: tenter de résoudre l'effrayant problème que, la veille au soir, il considérait déjà comme insoluble.

En pareil cas, il ne pouvait s'empêcher de songer à Jacqueline qui l'aimait, qui avait hérité de son père une très belle aisance et qui était appelée à recueillir un jour la succession assez imposante de sa marraine.

(A suivre)

LES PROVINCES DE L'OUEST IL Y A CENT ANS

Mgr Provencher

Dans son dernier numéro, la "Liberté" annonçait la mort de M. Maurice [illegible] (M. Hodent), grand ami du Canada, qui a beaucoup contribué par ses écrits à le faire connaître aux Français. Ancien rédacteur en titre du journal PARIS-CANADA et de la revue FRANCE-CANADA, bien qu'à la retraite depuis quelques années, il y continuait néanmoins sa collaboration. En même temps que l'Agence Havas nous transmettait la nouvelle de sa brusque disparition, PARIS-CANADA nous arrivait précisément avec un article de sa plume offrant un intérêt particulier pour l'Ouest. C'est probablement le dernier qu'il ait écrit.

La gloire est capricieuse et souvent injuste. Elle illustre facilement les découvreurs et laisse parfois dans l'ombre les hommes qui les ont suivis et qui ont consacré une existence entière, toute de sacrifice, à l'organisation et à la civilisation d'une contrée neuve. On doit sans doute faire honneur à La Vérendrye et à ses fils d'avoir planté le drapeau du roi de France dans les prairies canadiennes jusqu'aux Rocheuses, mais il n'est que juste de rendre aussi hommage à des hommes comme lord Selkirk et Mgr Provencher qui ont donné l'organisation et assuré la vie,— matérielles et spirituelles — aux colons et aux indigènes de ces immenses plaines.

M. Donatien Frémont, le brillant journaliste, directeur de la "Liberté," de Winnipeg, vient de faire paraître un très intéressant et très vivant ouvrage sur Mgr Provencher et son temps, ouvrage publié à la maison d'Editions de la "Liberté" à Winnipeg (Manitoba). Son livre met en lumière les débuts si difficiles d'un peuple infiniment clairsemé sur un territoire vierge et qui, dès les premiers temps, connaît les rivalités entre Canadiens français et Métis — serviteurs de la Cie du Nord-Ouest —et Anglais, — serviteurs de la Cie de la Baie d'Hudson. Nous sommes, en effet, aux premières années de l'occupation anglaise du XIXe siècle. Les rares occupants du pays sont en lutte ouverte et les Indiens — Sioux et Saulteux — se battent aussi. Londres ne veut pas intervenir. Un Ecossais "grand par la naissance et par le coeur," lord Selkirk, entreprend d'installer des colons écossais et envoie plusieurs contingents entre les années 1811 et 1815. La famine, le froid et la discorde provoquent bientôt l'échec de cette tentative. Lord Selkirk ne se décourage pas et puisque ses hommes — Canadiens, Métis et Ecossais — demandent des prêtres, il obtient de Mgr Plessis, évêque de Québec, l'envoi à la Rivière-Rouge, centre de la colonie, de deux prêtres, MM. Provencher et Dumoulin. Ceux-ci partent de Montréal le 19 mai 1818 et, après un long et périlleux voyage de 1,500 milles, par canots et portages, débarquent au fort Douglas, le 16 juillet. L'apostolat du grand évêque était commencé. Trente-cinq ans plus tard, ses fidèles, désolés, conduisaient sa dépouille mortelle dans la cathédrale de Saint-Boniface qu'il avait fait construire.

M. Donatien Frémont nous retrace cette longue et héroïque carrière du prêtre et de l'évêque en lutte avec une nature hostile, avec une population fruste, faite de pauvre gens ignorants et d'Indiens sauvages; en lutte aussi avec les résistances de compagnies rivales et de missions protestantes que soutient la Cie de la Baie d'Hudson.

Jour à jour, il faut réparer les échecs, combattre la famine, car on manque de tout. Bien souvent la sécheresse et les sauterelles ont détruit les premières récoltes que l'abbé obtenait à la sueur de son front. L'argent ne venait pas et pourtant la Cie de la Baie d'Hudson imposait, par souveraineté, qu'on achetât tout chez elle et n'autorisait même pas le troc d'une peau de fourrure contre un harnais de cheval, sans que ce troc se fît par ses mains. Trente-cinq années de cette vie, dont trente au moins se sont passées, pour l'évêque comme pour ses ouailles, dans de misérables cabanes à la Rivière-Rouge, ou en route sur une méchante charrette, traînée par des boeufs, quand on partait en mission pour suivre les chasseurs métis. Trente ans à se nourrir de pemmican et de baies sauvages. Trente ans à prêcher de pauvres êtres qui promettent de se bien conduire et qui, deux heures après, se saoulent et se battent. Trente ans à solliciter de l'argent, à demander à l'évêque de Québec le secours d'un ou deux prêtres coadjuteurs. Ce n'est qu'en 1831 que Mgr Provencher peut recenser 262 familles catholiques, réparties sur mille kilomètres carrés, et en 1844 qu'il obtient l'envoi de quatre soeurs grises qui instruiront les filles. La première maison de pierre qu'il a bâtie près de son église s'effondre, parce que le mortier ne vaut rien. Matérielle ou morale, la tâche est toujours à recommencer. Il faut s'armer d'un nouveau courage et d'une patience neuve. C'est là qu'est l'héroïsme.

A partir de 1845, Mgr Provencher obtient le concours de la congrégation des oblats. Il a de bons prêtres missionnaires et fonde de nouvelles paroisses. Il construit sa cathédrale et des écoles. A la fin de sa carrière, son diocèse compte cinq missions: Saint-Boniface, Saint-François-Xavier, le lac Sainte-Anne, l'Ile-à-la-Crosse, Athabaska. Il a baptisé 4,000 sauvages. Son couvent de Soeurs Grises compte treize religieuses pour l'enseignement et la visite des malades.

Mgr Provencher peut mourir maintenant. Il a obtenu à grand peine que son coadjuteur, le Père Taché, soit promu évêque et assure sa succession.

Le 6 juin 1853, à onze heures du soir, le grand évêque de Saint-Boniface remettait doucement son âme à Dieu.

M. Donatien Frémont a su mettre en pleine lumière la beauté de cette existence. Son livre est une belle page d'histoire. Il n'a pas le caractère inquiétant des "vies romancées" qui sont à la mode aujourd'hui, mais il a un ton de vérité si humain, si social, qu'il peut satisfaire tout lecteur, quelle que soit sa croyance ou sa philosophie.

M. HODENT

Nouvelles Brèves

REGINA — La dette brute de la Saskatchewan au 31 décembre 1935 était de $[illegible]. C'est le chiffre révélé par le premier ministre Patterson à l'Assemblée législative.

EDMONTON — Le député "crédit social" Wight, de Lethbridge, vient de déclarer à l'Assemblée législative d'Edmonton que si le Crédit social manque à ses promesses et fait faillite, la province de l'Alberta sera témoin d'une révolution plus violente que celle de la Russie.

GUADALAJARA — Son Excellence Mgr Francisco Orozco y Jimenez, archevêque de Guadalajara, deux fois exilé par le gouvernement mexicain, a succombé à une longue maladie. Il était âgé de 72 ans.

OTTAWA — Le gouvernement fédéral vient de renouveler pour une année un prêt de $3,542,019 à la province de la Saskatchewan.

ADDIS-ABEBA — On aurait découvert un complot contre la vie du négus. Quelqu'un aurait adroitement détraqué l'avion impérial, de manière à faire tomber l'appareil un certain temps après son prochain envol.

SOURIS, Ile du Prince-Edouard — M. John MacLean est mort chez lui à l'âge de 89 ans. Il a succombé à la maladie qui l'a forcé de démissionner du Sénat en juillet dernier. Il était alors le plus vieux sénateur canadien.

LONDRES — On s'attend que le gouvernement britannique va nommer un ministre pour coordonner les services de défense terrestre, navale et aérienne.

PARIS — Le député français Valensi présente à la Chambre des députés un projet de loi pour limiter les représentations de films de gangsters et pour établir des cinémas réservés aux enfants.

PARIS — Son Eminence le cardinal Verdier, archevêque de Paris, a désavoué et sévèrement blâmé la conduite du prêtre qui a donné l'absolution à Jacques Bainville.

LANSING, Michigan — Les autorités de Lansing ont enlevé son permis à un propriétaire de café de Lansing, voisin d'un temple. Le pasteur nègre du temple a prétendu que la musique de jazz empêchait les élèves de sa classe de concentrer leur esprit sur leurs études.

BERLIN—En dépit d'un ordre de l'autorité naziste, les protestants hostiles à l'intervention de l'Etat dans le domaine du protestantisme ont entrepris de tenir un synode, le quatrième depuis le commencement du conflit.

HARVA — Le nouveau traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis est entré en vigueur le premier janvier. Au cours du premier mois de 1936, le Canada a importé 626 douzaines d'oeufs des Etats-Unis, d'une valeur de $340.

OTTAWA — Le gouvernement n'a pas encore considéré la question d'accorder des rémissions de peines aux détenus des prisons à l'occasion de l'accession au trône de S. M. Edouard VIII.

OTTAWA — Les deux grands partis et le parti de la restauration n'ont pas encore complètement acquitté leurs dettes envers Radio-Etat pour les émissions de la dernière campagne électorale. Le montant dû par M. Bennett serait environ $20,000.

Un juré qui n'est pas sujet britannique, mais cultivateur

HULL, P. Q. — Le choix du jury, au procès des six accusés du meurtre de l'employé de banque Nadeau, a donné lieu à quelques incidents drôlatiques, entre autres celui-ci qui a mis le public en joie:

Napoléon Maringère est appelé. On lui demande son âge, et sans broncher il répond: 27 ans. Surprise générale.

L'individu en accuse aisément 50. Mais il répète 27 ans, et l'audience, nerveuse sans doute, de s'esclaffer.

Me J.-A. Parent demande alors:— Etes-vous sujet britannique? —Non, je suis cultivateur.

Cette fois, c'est le fou rire. Les accusés eux-mêmes ne se tiennent plus de joie. Le juge ne peut s'empêcher de prendre part à l'hilarité générale, puis, pour mettre un terme, renvoie le juré... et pour cause.

Les [illegible]

L'institutr: "[illegible]"

L'élève: "O. K."

AU SACRE-COEUR

Léon Lepage

OFFICIEL



Règlements du Carême

Voici les règlements pour le temps du Carême.

+ ALFRED-ARTHUR, Archevêque de Winnipeg.

PETITES ANNONCES

Noces d'argent de M. et Mme Philippe Guertin

PETITES NOTES

Décès

WINNIPEG

Chevaliers de Colomb

Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises

Vente de Beignes

A LA RADIO

Chansons de chez nous par un groupe d'élèves de langue anglaise